

EURL PUYDARRIEUX AUTOMATISMES

COMPTES ANNUELS

Exercice du : 01/01/2025 au 31/12/2025

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**



EURL PUYDARRIEUX AUTOMATISMES
9 bis, rue du XI Novembre
65800 AUREILHAN
Tél : 05 62 31 96 20 - Fax : 05 62 31 90 84
SIRET : 501 600 167 00024 - APE : 4332 B

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 683	2 683		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	84 829	67 981	16 849	23 451
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	26 819	24 394	2 424	4 208
	Autres immobilisations corporelles	359 884	179 177	180 706	216 567
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	2 628		2 628	2 628
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 942		3 942	3 942
	Total de l'actif immobilisé (III)	480 785	274 235	206 550	250 796
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	75 470		75 470	87 809
	En-cours de production	164 041		164 041	138 136
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	778 929	15 720	763 209	751 028
	Autres créances	42 311		42 311	72 592
	Charges constatées d'avance	3 060		3 060	1 514
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	95 835		95 835	171 827
	Total de l'actif circulant (IV)	1 159 646	15 720	1 143 926	1 222 905
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 640 431	289 956	1 350 476	1 473 702

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

3 942

3 942

(2) dont créances à moins d'un an

828 243

846 689

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 300 000)	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	7 895	7 895
	Report à nouveau	235 087	229 673
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	49 783	15 413
	Subventions d'investissement		777
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	622 764	583 759
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	206 711	265 149
	Emprunts et dettes financières divers (2)	195	391
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	75 489	69 540
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 579	384 269
	Dettes fiscales et sociales	161 894	163 891
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 843	6 703
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	727 712	889 943
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 350 476	1 473 702
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	49 782,55	15 413,45
(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	521 318	622 649
(2)	Dont emprunts participatifs		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 350 476 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 3 032 987 euros** et un total **charges de 2 983 205 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 49 783 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Charges

Produits

Charges et Produits d'EXPLOITATION

3 060

Charges et Produits FINANCIERS

Charges et Produits EXCEPTIONNELS

TOTAL**3 060**

Charges à payer

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Charges à payer		13 355
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		518
<i>INTERETS C.N.E</i>	380	
<i>ASSURANCES C.N.E</i>	85	
<i>COMMISSIONS C.N.E</i>	54	
Dettes fiscales et sociales		10 542
<i>PERSONNEL-CHARGES A PAYER</i>	8 567	
<i>ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER</i>	1 898	
<i>IJSS A RECEVOIR</i>	77	
Autres dettes		2 294
<i>CLIENTS AVOIR A ETABLIR</i>	1 843	
<i>CHARGES A PAYER</i>	451	

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

Total des Produits à recevoir		3 219
Autres créances		3 219
<i>FRS-AVOIRS A RECEVOIR</i>	288	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	2 931	

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	3 942	3 942	
	Clients douteux ou litigieux	29 107	29 107	
	Autres créances clients	749 823	749 823	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	3 155	3 155	
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 895	5 895	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	24 059	24 059	
	Débiteurs divers	9 202	9 202	
	Charges constatées d'avance	3 060	3 060	
TOTAL DES CREANCES		828 243	828 243	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	206 711	75 807	130 904	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	272 579	272 579		
	Personnel et comptes rattachés	9 675	9 675		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 409	43 409		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	108 639	108 639		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	171	171		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	195	195		
	Autres dettes	10 843	10 843		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		652 223	521 318	130 904	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		50 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice		108 353			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		195			

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	17 613		1 892	15 720
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	17 613		1 892	15 720
TOTAL GENERAL		17 613		1 892	15 720
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				1 892	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles		2 683			2 683
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 683			2 683
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement		61 378	6 602		67 981
	Instal technique, matériel outillage industriels		22 610	1 784		24 394
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		63 035	22 723		85 758
	Matériel de transport		59 008	11 376		70 384
	Matériel de bureau, mobilier		18 910	4 126		23 035
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		224 942	46 611		271 552
TOTAL			227 625	46 611		274 235

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	2 683					2 683
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 683					2 683
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	84 829					84 829
	Instal technique, matériel outillage industriels	26 819					26 819
	Instal., agencement, aménagement divers	231 714					231 714
	Matériel de transport	90 359		1 974			92 333
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 447		390			35 837
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	469 168		2 364			471 532	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	2 628					2 628
	Prêts et autres immobilisations financières	3 942					3 942
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 570					6 570
TOTAL		478 421		2 364			480 785

PUYDARRIEUX AUTOMATISMES
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 9 bis rue du 11 Novembre
65800 AUREILHAN
501 600 167 RCS TARBES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à QUARANTE-NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-TROIS EUROS (49 783€) de la manière suivante:

BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	49 783 EUROS
A titre de dividende global à l'associé unique	10 000 euros
Le solde	39 783 euros

En totalité au compte "Autres réserves" qui s'élève ainsi à 282 764 euros.

L'associé unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 136-3, II, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint

ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

31-12-2024 : 10 000 € éligibles à l'abattement de 40%

31-12-2023 : 10 000 € éligibles à l'abattement de 40%

31-12-2022 : 10 000 € éligibles à l'abattement de 40%

Certifié conforme
La Gérance



EURL PUYDARRIEUX AUTOMATISMES
9 bis, rue du XI Novembre
65800 AUREILHAN
Tél : 05 62 31 96 20 - Fax : 05 62 31 90 84
SIRET : 501 600 167 00024 - APE : 4332 B